



## RADIO NEUCHATELOISE PAR LE CÂBLE - 100.1. MHz

20, rue des Usines  
Case postale 44  
CH-2003 Neuchâtel 3  
Tél. 032 740 10 12  
Mobile 079 577 75 75  
Fax 032 730 43 31 (provisoire)  
**Net** [www.lune.fm](http://www.lune.fm)  
Mail [info@lune.fm](mailto:info@lune.fm)  
TVA 321 314

Représentée par :  
SNO Productions SA  
CH-2000 Neuchâtel

### Lettre signature

OFCOM  
Division Radio et Télévision  
44, rue de l'Avenir  
Case postale  
2501 Bienne

Neuchâtel, le 16 mars 2006

### ***Demande d'extension de la zone de diffusion de Radio Lac S.A. - Consultation***

Messieurs,

Nous vous remercions de nous consulter sur l'objet susmentionné selon votre correspondance du 13 février dernier.

A la lecture de la copie du dossier complet de cette demande d'extension, les arguments développés nous semblent tout de même bien minces et ne tiennent pas compte :

- 1) des acteurs en place sur la région neuchâteloise (*LuNe* et RTN)
- 2) du risque de voir un glissement du marché national ou supra-régional vers des entités qui couvriront une large zone au détriment des pools

Nous ne pouvons nous prononcer favorablement sur cette extension sans que notre situation soit préalablement prise en compte à savoir :

- extension préalable de nos moyens de diffusion sous la forme d'une entrée en matière sur notre demande de concession de diffusion hertzienne déposée le 31 décembre 2001 (projet B au minimum) et attribution prioritaire des fréquences disponibles
- assurances de pouvoir participer à l'éclosion des nouvelles technologies (DAB notamment)

Ceci, d'autant plus, que sur certains aspects de son programme, Radio Lac pourrait nous concurrencer (ligne musicale, culture et cinéma notamment) sans que nous soient offertes de meilleures possibilités de nous faire entendre, au nom de l'égalité des chances qui fait partie des fondements de notre démocratie.

./..

Il est à prévoir que ce souhait d'extension va certainement déclencher une vague d'autres demandes de ce genre (Rouge FM, One FM, Lausanne FM, etc) toutes aussi « légitimes ». Comme la grenouille de la fable.

Nous concluons que cette demande d'extension n'est pas en rapport avec la section 4 des directives sur la planification des réseaux des émetteurs OUC. La notion d'extension prend donc des allures de demande de nouvelle concession sur une zone encore inexistante.

C'est donc avec une attention particulière que nous suivrons, avec notre association et nos auditeurs, l'évolution de ce dossier et, dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos cordiales salutations.

SNO Productions S.A.  
**LuNe** (radio)

François Vaucher

Annexe : copie de notre communiqué de presse du 20 février 2006

Copies : Direction du DETEC (dans le cadre d'une réponse ces prochains jours à un échange de correspondance de décembre dernier), Association *LuNe* (par notre site internet)